

Motion : Les moyens d'une école inclusive

L'**École inclusive** vise à assurer une scolarisation de qualité pour tous les élèves de la maternelle au lycée par la prise en compte de leurs singularités et de leurs besoins éducatifs particuliers.

> Ces élèves à besoins particuliers sont scolarisés dans les classes dites banales, accompagnés quand il y a une notification de la MDPH par **un.e AESH**. La qualité des conditions de travail (contrats, salaires, modalités d'affectation auprès d'un ou plusieurs élèves), de recrutement et de formation de ces personnels est un élément fondamental pour que l'Ecole soit réellement inclusive.

- **Nous dénonçons la précarité subie par les personnels AESH, l'insuffisance des salaires et des recrutements ainsi que les modalités d'affectation qui privent des élèves de tout ou partie de l'accompagnement qui leur a été notifié. Nous dénonçons l'inexistence des remplacements.**

> Certains élèves à besoins particuliers sont scolarisés dans un dispositif approprié, en plus de leur classe de référence.

Le collège Gisèle-Halimi accueille deux dispositifs permettant à l'Ecole d'être inclusive : une **ULIS** "Troubles cognitifs" et une **UPE2A** (Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants). Les élèves inscrits dans ces deux dispositifs sont inscrits dans des classes en fonction de leur âge et de leur Projet Personnalisé de Scolarisation (PPS) : ils suivent une partie des cours en inclusion dans leur classe de référence l'autre dans le dispositif.

Les élèves d'ULIS sont généralement inscrits dès le mois de septembre, mais le détail des niveaux où ils seront inclus ne peut être anticipé que partiellement. Les inscriptions des élèves d'UPE2A sont généralement échelonnées tout au long de l'année scolaire, sans que l'on connaisse leur niveau à l'avance. Il est aussi important de pouvoir accueillir les frères sans les séparer. L'Ecole inclusive impose de **réserver des places dans les classes à ces élèves d'ULIS et d'UPE2A : entre 30 et 40 élèves par année scolaire.**

L'accueil des élèves des dispositifs dans les classes ne peut pas se faire, ou dans de très mauvaises conditions, si les effectifs par classe ne le permettent pas : **dépasser une moyenne de 22 élèves par classe en REP+ est un obstacle majeur à l'Ecole inclusive.**

Une moyenne à 24 élèves par classe est déjà trop élevée. Une moyenne à 27 rend impossible ces inclusions.

- **Nous dénonçons les effectifs par classe, démesurés, annoncés pour la rentrée 2021 au collège Halimi, qui affecteront directement la capacité d'inclusion des élèves d'ULIS et d'UPE2A.**

Enfin, les textes réglementaires stipulent que les élèves à besoins particuliers ont droit, comme tous les collégiens, à **26h de cours par semaine**. Avec les **dotations limitées à 21h hebdomadaires pour ces dispositifs** et la complexité des emplois du temps, il est extrêmement difficile aux établissements, voire impossible, de respecter cette obligation scolaire. Seul un horaire de base de 26h permettait d'assurer à tous ces élèves des horaires réglementaires et permettait d'**organiser leur inclusion à partir de considérations pédagogiques**, de leur PPS (choix des disciplines d'inclusion, inclusion dans toutes les heures d'une même discipline...). La DHG laisse trop peu de marge pour compenser ce manque.

- **Nous demandons une dotation complémentaire permettant de respecter l'obligation scolaire de 26h et un projet personnalisé de scolarisation cohérent pour chaque élève.**
- **Nous demandons la dotation de 4h de suivi ex-allophones.**

**L'Ecole inclusive est un progrès magnifique
dont l'Education Nationale doit se donner les moyens.**